

ARRETE MUNICIPAL N°134-2026

Objet :

Réglementation de la circulation : Rue Victor GELLY

Nous, Maire de la Commune de Murviel-lès-Béziers ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.6, et L 2212-2 et L 2212-5 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.113-2, L.116-1 et suivants et R.116-2 ;

VU le Code de la Route notamment ses articles L.325-1 et suivants, L 411-1, R 130-10, R.325-1 et suivant, R411-1 et suivants et R.417-10 ;

VU le Code Pénal notamment les articles L 131-13 et R 610-5 ;

VU le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivant et R.48-1 et suivants ;

VU la demande en date du 20/07/2026 par l'entreprise AT TRAVAUX, représenté par monsieur Benjamin CLAVEL pour le stationnement d'un camion grue pour des travaux d'aménagement paysager, rue de Victor GELLY le lundi 27 Juillet 2026 au vendredi 7 août 2026 ;

CONSIDERANT que pendant la durée de la durée des travaux, il y aurait lieu de réglementer la circulation afin de préserver la sécurité des biens et des personnes intervenant sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETONS

Article 1 : En raison du stationnement d'un camion grue pour des travaux d'aménagement paysager au droit de la parcelle AD 174 (intersection de la rue Victor Gelly et de la traverse de Pailhès), la circulation sera interdite rue Victor GELLY du lundi 27 Juillet 2026 au vendredi 7 août 2026. L'accès aux riverains sera maintenu.

Article 2 : Les panneaux matérialisant ces mesures seront mis en place **par l'entreprise AT TRAVAUX**.

Article 3 : Les services de Police sont habilités à procéder à la verbalisation de tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté.

Article 4 : La Secrétaire de Mairie, la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Murviel les Béziers, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murviel les Béziers le 22/07/2026

Par Délégation du Maire,

L'Adjointe,

Martine Gil